

CONSEIL MUNICIPAL 17 OCTOBRE 2017

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 13

Votants : 19

L'assemblée régulièrement convoquée le 11 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Solène RENARD (arrivée en cours de séance), Fabienne SALMERON, Alain VENTURA, Josette ROUX, Miriam ROESSEL, Daniel MATHIEU

Représentés : Jacques HUGON, Murielle DE GAUDEMONT LANDAIS, Véronique NUNGE, Solène RENARD, Céline MATHIEU-STAAL, Pierre Emmanuel DAUTRY.

Excusés :

Absents : Anne-Marie DIDIER, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 sera approuvé lors de la prochaine réunion.

1/ Projet d'école numérique :

Ce projet porte sur l'acquisition par l'école des Abris de matériel informatique, essentiellement des tablettes, afin de permettre une meilleure appropriation de ces outils par les enfants. L'investissement de 4.000 € serait pris en charge à part égale par l'Etat et la Commune. Le Conseil, à l'unanimité approuve cet investissement.

2/ Redevance d'occupation du domaine public par Enedis :

Conformément au barème en vigueur, le montant de cette redevance s'élève à 200 € pour l'exercice 2017. Après plusieurs observations de conseillers sur la faiblesse du montant alloué, le Conseil, à l'unanimité, délibère favorablement sur ce montant.

Le Conseil, à cette occasion, délibère rétroactivement dans le même sens pour approuver la redevance 2016 payable par Enedis qui n'avait pas été portée aux voix en son temps.

3/ Proposition d'acquisition des parcelles C341 et C347 à Saint Andéol :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Andéol s'était entendue avec M. P. P. Schaeffer pour acquérir à terme les parcelles précitées d'une superficie d'environ 1,3 ha sur lesquelles se trouve un des captages d'eau de Lézinière. L'estimation de prix des domaines s'élève à 2.500 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire. M. D Mathieu, après avoir rappelé que des travaux de remise en état de la tranchée imposée par l'ARS étaient indispensables suite aux différentes intempéries, émet un doute quant à la présence d'un captage sur le fonds de M. Schaeffer et suggère d'opérer une vérification avant toute prise de décision. Le Conseil suit cette recommandation et décide de mettre en attente la proposition d'acquisition afin de vérifier la répartition des captages entre les différents fonds.

4/ Cantine scolaire : investissement matériel école. Délibération modificative pour le financement du matériel et des coûts de fonctionnement ainsi que le paiement d'une facture à la SCIC Relais de L'Espinassas :

L'approvisionnement de l'école de Saint Privat par la cantine de l'école des Abrits a nécessité l'achat de matériel de cuisine adapté au nombre de repas désormais servis. Le Conseil approuve cette opération à l'unanimité.

S'ensuivent des échanges sur le prix de revient des repas et le montant à répercuter à la commune de Saint Privat pour les repas supplémentaires. Il en ressort que doivent être pris en compte en plus du coût matière, (i) le temps de travail du personnel de cantine pour la préparation des repas supplémentaires qui représente 40% du volume, (ii) l'amortissement partiel du matériel nouvellement acquis. A partir de ces éléments, les calculs effectués font ressortir un coût unitaire de 7,00 € par repas. Le Conseil, par 16 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour passer une convention avec la commune de Saint Privat sur cette base. M. le Maire informe le Conseil que cette opération impose de prendre plusieurs délibérations modificatives au budget de l'école et de la commune :

- Budget caisse de l'école section fonctionnement

Au débit : 710 € achat de matériel

1.600 € frais de personnel

Au crédit : 2.300 € recettes

-Budget caisse de l'école section investissement

Au crédit 3.000 € provenant du budget principal

-Budget général : supprimer en section investissement 10.000 € au compte matériel de voirie et reverser ce montant en section fonctionnement dont 3.000 € affectés à la caisse des écoles et 7.000 € au compte « petit matériel ».

Le Conseil vote à l'unanimité chacune de ces délibérations modificatives.

Le Maire informe le Conseil qu'en raison d'un problème informatique survenu avec un fournisseur, un achat de matériel pour la cantine de l'école a dû être effectué par la SCIC Le Relais de L'Espinass afin de ne pas entraîner de retard de livraison. Il est décidé que pour régulariser cette opération, le matériel fera l'objet d'une rétrocession à la commune.

En marge de ce point de l'ordre du jour, le Conseil approuve une facture de 15 € de la SCIC Le Relais de L'Espinass à la commune.

5/ Tractopelle Vinieri - Location à la mairie de Saint Privat de Vallongue et fixation du coût :

Une demande de location de ce matériel a été faite par la mairie de Saint Privat. Il est proposé aux conseillers un taux de location horaire de 25 €, frais de carburant et de transport à la charge du locataire.

Le Conseil, par 16 voix pour et 2 abstentions, approuve cette opération de location.

/ Convention avec la fourrière de Mende (l'Eden du chien et du chat) :

M. le Maire présente un projet de convention avec la fourrière de Mende qui engagerait la commune pour une durée de trois ans moyennant un forfait annuel de 300 € HT. Après un débat sur l'utilité d'un tel service, le Conseil vote en faveur de la conclusion d'une telle convention par 16 voix pour et 2 abstentions.

7/ Ouverture d'un poste pour le ménage de la crèche :

Le passage à une ouverture 4 jours par semaine à partir du mois de janvier 2018 contre 2 jours aujourd'hui entraîne une augmentation des heures de ménage. L'estimation des besoins supplémentaires est de l'ordre de 3 heures semaines. Pour y subvenir, il est proposé l'ouverture d'un poste en catégorie C. Il est rappelé que les coûts liés à ce service sont refacturés à Trait d'Union.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de cette ouverture de poste.

8/ Position du Conseil vis-à-vis de la concession entre Enedis et les Syndicats d'électricité:

Il est rappelé que des concessions sont conclues entre Enedis, distributeur de l'énergie électrique, et les syndicats d'électrification, propriétaire du réseau, aux termes desquelles Enedis doit assumer une partie des investissements et des amortissements. Une nouvelle convention type en cours d'élaboration semblerait plus favorable au distributeur que l'actuelle. Le peu de détail disponible sur cette nouvelle concession ne permettant pas au Conseil de se faire une opinion, celui-ci décide d'attendre plus d'information pour prendre position.

9/ PLU – Retour sur la première réunion publique et sur la réunion avec les partenaires associés :

La première réunion publique s'est tenue le jeudi 28 septembre à 20h00 à la salle communale de Saint Frézal. A cette occasion, ont été présentées les différentes échéances et les réunions publiques qui y sont attachées.

La phase de l'état des lieux est désormais achevée et une deuxième réunion publique a été fixée au mardi 14 novembre à 18h00 à la salle communale de Saint Frézal afin de présenter au public le résultat de ces travaux.

Une première réunion de la phase PADD est également programmée le même jour à 14h00.

10/ Réflexion sur l'organisation du personnel administratif à compter du 1er janvier 2018 :

M. le Maire informe le Conseil que la secrétaire de mairie, Mme N. Kirschleger reprendra son poste à 60% à l'issue de son congé-maternité avec la possibilité de repasser à 100% pendant trois ans. Le besoin en service administratif est tel qu'un temps complet est nécessaire pour un bon fonctionnement de la commune. Face à ce problème deux axes de réflexion sont envisagés :

- Un recrutement à mi-temps d'une personne non spécialisée et qui bénéficierait d'une formation interne par la secrétaire de mairie ;
- La prolongation du contrat de la secrétaire de mairie remplaçante, Mme E. Martins-Beurain, (2 jours / semaine).

La première option peut être délicate à mettre en oeuvre dans la mesure où la secrétaire titulaire devra dégager du temps pour former la personne recrutée sans dégrader le service. La seconde qui donnerait toute satisfaction sur le plan opérationnel en raison de l'expérience de Mme Martins-Beurain, ferait néanmoins courir un risque financier à la commune en cas de retour à 100% de Mme Kirschleger dans la mesure où Mme Martins-Beurain a un statut de titulaire lui donnant droit à des indemnités de licenciement en cas de cessation de son contrat. La solution pourrait se trouver pour cette dernière dans un emploi mutualisé avec d'autres communes ou communauté de communes. Après un débat sur l'évolution du poste, les conseillers conviennent, compte tenu des besoins actuels et à venir, qu'il faut stabiliser la fonction de secrétaire de mairie avec un personnel qualifié. Il est décidé d'approcher la Communauté de Communes et les communes environnantes pour vérifier la faisabilité d'un contrat mutualisé malgré le problème de délai.

11/ Point sur le dossier du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) - Point sur les consultations d'entreprise par Lozère Ingénierie :

Ce dossier porte sur une subvention de 80% par rapport à un investissement global de 120.000 € destiné à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux (Mairie et logement du Géripion et de Lézinier ainsi que l'école).

Actuellement la commune rencontre un blocage dans le choix des prestataires appelés à

réaliser ces travaux du fait de l'absence de réponse aux consultations lancées par Lozère Ingénierie. Cette situation est la conséquence de la quasi absence de descriptif des travaux dans les documents communiqués aux entreprises intéressées. Le Conseil constate la nécessité d'avoir une véritable maîtrise d'oeuvre et décide (i) de relancer Lozère Ingénierie afin que soit établi un descriptif des travaux permettant aux entreprises de soumissionner ou (ii) si cela s'avère inefficace, de choisir un architecte en lançant une consultation afin de remédier à cette situation de blocage.

12/ Projet de réfection de l'affaissement routier de l'Adrech - Validation et lancement du marché :

A la suite d'intempéries, un affaissement s'est produit sur la VC 1 au niveau du hameau de l'Adrech. Compte tenu de la présence d'une langue rocheuse de schiste sur laquelle sont bâtis, à la fois, la route et le hameau, Lozère Ingénierie a été consulté pour fournir à la commune une solution technique sûre. Après une étude de sol, Lozère Ingénierie a remis ses préconisations qui consistent dans la fixation de « clous » horizontaux de 6m de long après un décaissement de plus de 600 m3 de remblais dont 300 m3 seront ensuite remis en place à la fin des travaux. L'ensemble de ces travaux est estimé aux environs de 56.000 €. Il apparaît par ailleurs que Lozère Ingénierie aurait lancé la consultation des entreprises sans que le Conseil se soit prononcé sur ce point.

Un débat s'instaure entre les membres du Conseil, à la fois, sur la pertinence de la solution technique proposée ainsi que sur les solutions alternatives moins onéreuses. Il est décidé de conserver la route en l'état tout en améliorant les bas-côtés en termes de sécurité et de gestion des eaux pluviales. Le Conseil décide également d'arrêter l'appel d'offres lancé sans autorisation par Lozère Ingénierie.

13/ Point sur le projet d'aménagement village de L'Espinassas (projet arrêté au contrat territorial CD 48) – Plan de financement et nouvelle demande de DETR :

Ces travaux ont été programmés au contrat territorial du département avec attribution d'une subvention de 20.000 €. Toutefois, ce dossier avait été déposé sans devis précis. Lozère Ingénierie a depuis émis un devis d'un montant de 80.000 € pour un ensemble de travaux comprenant :

- La construction d'un mur en pierre sèche à 80 cm du mur de soutien existant en aval de la route départementale ;
- La réfection du mur en pierre sèche du cimetière et du caniveau de collecte des eaux pluviales vers le fossé de la route départementale ;
- Les travaux de collecte des eaux pluviales en amont du bâtiment des ABPS afin de les ramener en aval de la route.

Le plan de financement initial de 50.000 €, déjà délibéré, se décompose entre :

- Contrat territorial : 20.000 €
- DETR : 20.000 €
- Commune : 10.000 €
-

En dépit de l'écart existant entre ce plan et le devis de Lozère Ingénierie, le Conseil considère qu'il est envisageable de réduire significativement les coûts et, notamment ceux des constructions en pierre sèche grâce aux travaux réalisés dans le cadre des stages de l'Ecole de la Pierre Sèche.

14/ Informations sur la seconde génération de contrat territorial du CD 48 2018 – 2020

(tous les dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2017) :

Le processus du nouveau contrat territorial a été lancé et les premières réunions se sont tenues avec les collectivités locales. Le CD 48 a annoncé le maintien de la même enveloppe budgétaire globale que précédemment mais en y incluant le projet « Très Haut Débit », ce qui mécaniquement réduit les ressources disponibles pour les autres projets. Le retour des fiches projets, sous forme numérique, doit impérativement se faire avant le 31/12/2017 sous peine de rejet.

Un débat s'instaure sur les projets susceptibles d'être présentés dans le cadre du contrat territorial à venir et, notamment celui de l'alimentation en eau potable de L'Espinas. Il est par ailleurs acté que la régularisation des réseaux d'eau sur Saint Andéol fera l'objet d'une fiche projet.

15/ Point sur la régularisation des captages sur Saint Frézal :

La déclaration d'utilité publique (DUP) est presque prête et l'enquête d'utilité publique va bien commencer en 2018. Les difficultés qui subsistent encore concernent la régularisation des bassins de Loubreyrou et Penens.

16/ Délibérations modificatives - Crédits supplémentaires :

- Section investissement : Opération d'équipement n°23 - Enfouissement réseaux Penens Bas : Il est constaté une insuffisance de crédit pour régler la facture du SDEE d'où une opération d'ordre

- Section investissement : Opération d'équipement n°19 - Voirie travaux divers : Il avait prévu une subvention d'investissement de 11.737 € qui s'avère insuffisante. Il est demandé d'augmenter les recettes de 18.000 €.

Le Conseil vote à l'unanimité chacune de ces délibérations modificatives.
Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.